

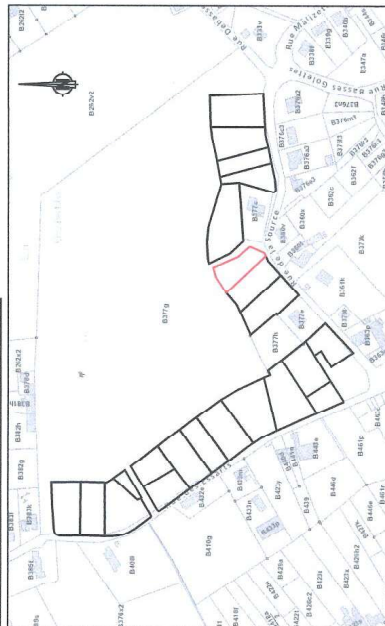
Commune de OHEY - 2° division - Haillot
Section B

N° de référence : 92059 - 10165

Liste des coordonnées Lambert 72

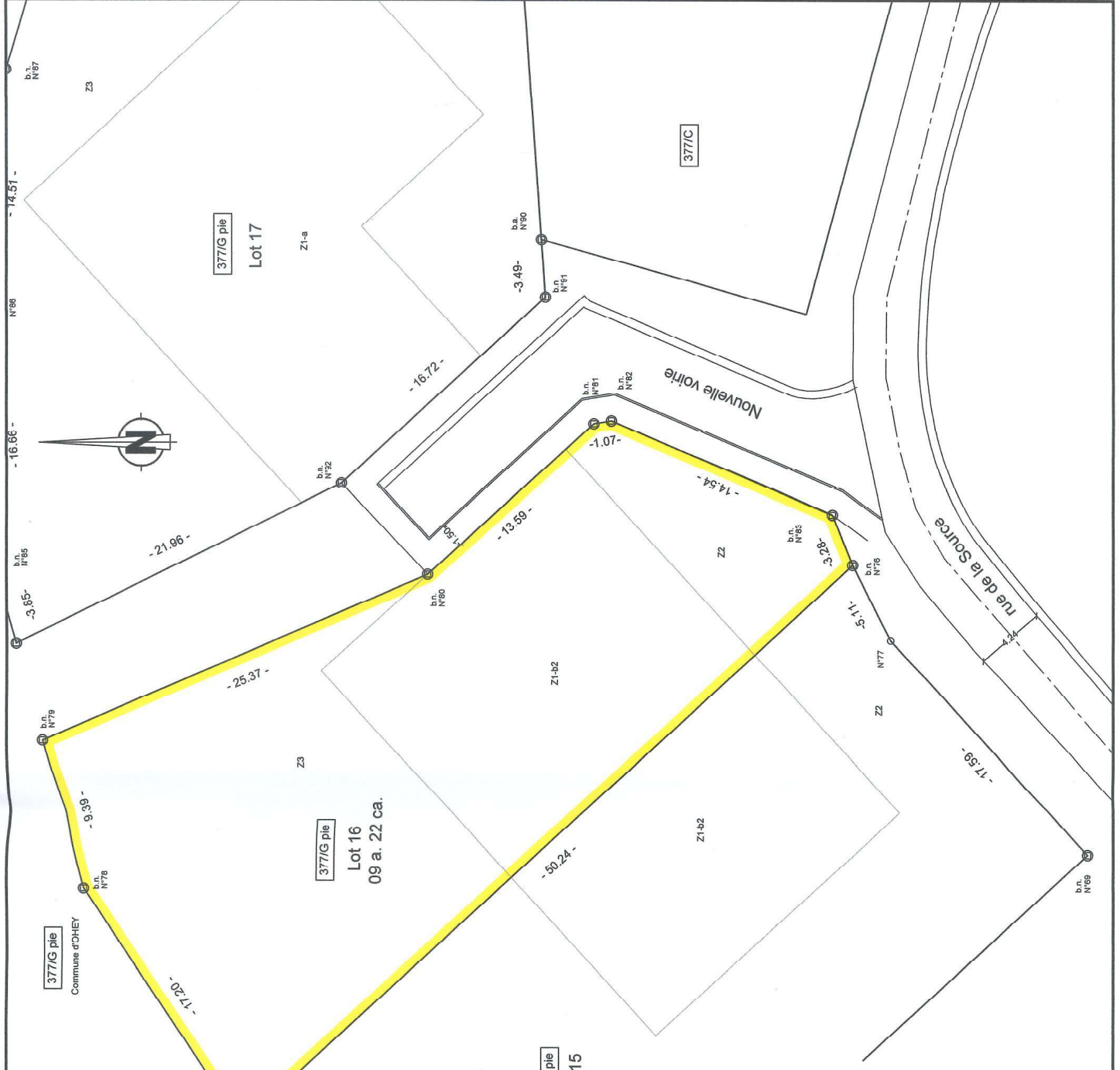
Numéro	X	Y	Nature
N°69	205487,90	126981,54	borne feno blanche
N°71	205431,72	127009,77	borne feno rouge
N°72	205451,89	126985,70	borne feno rouge
N°73	205450,89	126984,78	borne feno rouge
N°75	205471,44	127032,69	borne feno blanche
N°76	205505,45	126995,70	borne feno blanche
N°77	205500,88	126993,42	point limite ron matérialisé
N°78	205485,76	127042,23	borne feno blanche
N°79	205494,81	127044,72	borne feno blanche
N°80	205504,87	127021,43	borne feno blanche
N°81	205514,00	127011,37	borne feno blanche
N°82	205514,18	127010,31	borne feno blanche
N°83	205508,49	126998,93	borne feno blanche
N°84	205500,67	127046,33	borne feno blanche
N°85	205504,38	127047,35	borne feno blanche
N°86	205521,00	127048,51	borne feno blanche
N°87	205535,42	127046,91	borne feno blanche

Situation cadastrale - échelle non définie



© Les données cadastrales 1.1.2021 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de Documentation Patrimoniale.

Dressé par BINAME, Ph. G.E.I. GEO 040363 Dossier : 21.2555
 4, chaussée de Luxembourg - Courrière Tél/Fax: 063214494, date : 22/06/2021



PROCES VERBAL DE MESURAGE ET DE BORNAGE

L'an deux mil vingt et un, le vingt deux juin.

Je soussigné, Philippe BINAMÉ, Géomètre-Expert Immobilier, domicilié 4 chaussée de Luxembourg à 5336 COURRIERE, tel. 083/214494, inscrit au tableau du Conseil Fédéral des Géomètres-Experts, légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à Dinant,

Déclare avoir procédé au mesurage et à la délimitation d'une parcelle de terrain sise sous la commune de :

OHEY 2^{ème} division - Haillot

A front de la rue de la Source, cadastrée ou l'ayant été section B partie du numéro 377/G et précadastré numéro 377/D2.

Laquelle parcelle figurée sous teinte jaune au plan ci-contre et étant le lot 16 du permis d'urbanisation n°FO 114/92097/LFD/2017/2/2004789 délivré en date du 23 août 2018, j'ai trouvé contenir en superficie :

09 a. 22 ca.

NEUF ARES VINGT DEUX CENTIARES

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès verbal de mesurage et de bornage à la date que dessus pour valoir ce que de droit.

N.B. Les mentions cadastrales ainsi que les tenants et aboutissants sont donnés à titre indicatif.



En ce qui concerne les alignements et prescriptions urbanistiques, il convient de se conformer aux règlements émanant ou à émaner des autorités compétentes.